

# Séance du mercredi 04 mars 2015

~~~~~

L'an deux mille quinze, le quatre mars à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Villars les Bois sous la présidence de Monsieur Patrick ROUDIER, Président ; d'après les convocations en date du 26 février 2015.

Présents : Mme POTTIER Agnès, MM Bernard VICENTY, Jean-Marie BEGEY, Miguel TAUNAY, Patrick ROUDIER et Mme Geneviève THOUARD.

Absents excusés : Mme Sylvie BOULETREAU (pouvoir à Geneviève THOUARD), M. Alain POTTIER (pouvoir à Agnès POTTIER) et M. Fabrice BARUSSEAU (pouvoir à Jean-Marie BEGEY).

Mme Agnès POTTIER a été nommée secrétaire de la séance.

## =====**Ordre du Jour**=====

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 04 février 2015**
- **Approbation du compte de gestion 2014**
- **Approbation du compte administratif 2014**
- **Affectation du résultat 2014**
- **Vote de la proposition de budget 2015**
- **Questions diverses**

=====

### **1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 04 février 2015**

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la réunion du 04 février 2015 à l'approbation. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

### **2- Approbation du compte de gestion 2014**

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2014, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations ont été régulièrement effectuées,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014 ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **3- Approbation du Compte Administratif 2014**

Le Conseil d'Administration, délibérant sur le compte administratif 2014 dressé par Monsieur Patrick ROUDIER, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellés                    | Fonctionnement    |                   | Investissement   |                |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|------------------|----------------|
|                             | Dépense/Déficit   | Recette/Excéd.    | Dépense/Déficit  | Recette/Excéd. |
| Résultats reportés          | 0,00              | 8 264,49          | 0,00             | 1 472,67       |
| Opérations de l'exercice    | 286 343,16        | 305 838,26        | 17 619,09        | 0,00           |
| <b>TOTAUX</b>               | <b>286 343,16</b> | <b>314 102,75</b> | <b>17 619,09</b> | <b>0,00</b>    |
| Résultats de clôture        |                   | 27 759,59         | 16 146,42        |                |
| Restes à réaliser           |                   |                   |                  |                |
| <b>RESULTATS DEFINITIFS</b> |                   | <b>27 759,59</b>  | <b>16 146,42</b> | <b>0,00</b>    |

- constate, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **4- Affectation du résultat**

Le Comité Syndical, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé le 04 mars 2015, le compte administratif pour l'année 2014, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 27 759,59 € ;

Constatant que ledit compte administratif présente un besoin de financement d'investissement de 16 146,42 € ;

Vu l'état des restes à réaliser d'investissement ;

Décide, sur proposition du Président, d'affecter le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- Affectation en fonctionnement à l'excédent reporté (compte 002) pour 11 613,17 €,
- Affectation en réserve (compte 1068) d'un montant de 16 146,42 €.

### **5- Vote de la proposition de budget primitif 2015**

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

- pour la section de fonctionnement : 350 263 €
- pour la section d'investissement : 68 718,42 €

Les clés de répartition et la participation totale prévisionnelle pour chaque commune s'établissent ainsi :

- Migron : 49,11 % - 155 744,41 €
- Villars les Bois : 27,86 % - 88 643,01 €
- Le Seure : 23,04 % - 64 035,42 €

### **Commentaires sur les prévisions budgétaires :**

*\* section de fonctionnement*

- compte 6156 : vérification réglementaire du tracto-pelle et de la nacelle : demande une proposition de contrat à l'APAVE
- compte 6262-frais de télécommunication : il sera demandé à Orange de revoir les tarifs à la baisse concernant les 4 forfaits de téléphonie mobile.
- chapitre 012-traitement des agents : il a été tenu compte des changements d'échelon et de grade qui

devraient intervenir dans l'année. Et également de l'embauche des 2 emplois d'avenir.

- compte 6475-Médecine du travail : malgré la fin du contrat de «surveillance médicale » par la MSA, il est toujours prévu une cotisation afin de satisfaire à l'obligation de l'employeur en la matière. Des contacts ont été pris avec deux autres associations de médecine du travail.

- ce budget tient compte également de la subvention versé par le Fonds National de Prévention pour la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels. (compte 7718). Elle devra être intégralement reversée à la Communauté d'Agglomération de Saintes (compte 6554).

- compte 66111-intérêts d'emprunts : les intérêts et le capital (1641) ont été estimés en fonction des prêts qui vont être contractés en 2015.

- compte 668 : frais de dossier des 2 emprunts prévus.

- compte 6419-remboursement sur rémunération : il s'agit du reversement du supplément familial par la Caisse des dépôts.

\* *section d'investissement*

- compte 1641 : deux emprunts sont prévus

- compte 21578 : acquisition de 3 tondeurs, un broyeur et la pose d'un attelage avant

## **6- Questions diverses**

*- Point sur le débernage :*

Le nombre de km à réaliser sur chaque commune est de :

- 9,60 km (soit 4,500 km de route) pour Le Seure

- 20 km (soit 10 km de route) pour Villars

- 20 km (soit 10 km de route) pour Migron

Période : fin mai/début juin

Durée : 4 jours à partir du 16/05

Il faudra prévoir 8 remorques pour récupérer la terre.

Il faudra prévoir de broyer 8/10 jours avant.

*- Matériel :*

\* Le cylindre/compacteur n'est toujours pas réparé. Il est difficile de trouver des pièces car le modèle du moteur n'est pas identifiable. Le comité syndical autorise les établissements THOUARD à commander une pochette complète de joints à 150 €HT

- Tondeurs : la livraison des tondeurs est prévue pour la semaine prochaine. La démonstration s'effectuera une seule fois à Migron et la livraison et la reprise des anciens appareils se fera dans chaque commune en suivant.

*- Le personnel :*

\* Le comité syndical émet un avis favorable pour intégrer des femmes de ménage dans le personnel du SIVOM. En effet, ces agents sont actuellement recrutés et rémunérés directement par les communes. Ce qui ne paraît pas en cohérence avec les statuts du SIVOM.

\* Le planning de travail de Corentin MARCOU sera refait, car ses congés sont toujours prévus en même temps que William TROCHUT. Il serait plus judicieux qu'il y est en permanence 2 agents présents.

*- Représentation des communes :*

- Madame le Maire de Migron, Agnès POTTIER souhaite que soit étudiée la possibilité que la

commune de Migron soit représentée par un délégué de plus au sein du comité syndical du SIVOM. En effet, la commune étant plus importante en terme de population et de superficie, il serait à son sens plus logique que Migron compte 4 représentants au lieu de 3 actuellement. Les statuts prévoient 3 délégués par commune. Il faudrait envisager leur modification si cette demande recevait un avis favorable. Cela fera l'objet d'une question lors d'une prochaine réunion.

Le prochain comité syndical est fixé au mercredi 1<sup>er</sup> avril 2015 à 19h00 à la Mairie de Le Seure.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 20h30 et ont signé au registre les membres présents.*